



**RÈGLEMENT Circuit Régional
Western
BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ**
Applicable durant le Circuit Régional 2023-2024

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**



Elevage de La
Reverotte



Cheval Camargue
LORAY

Epona Ranch



GAEC DE L'ESPOIR



BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



1

Commission Western du CRE Bourgogne-France-Comté /
fanny.mougin@wanadoo.fr / sport@equitation-bfc.com /
www.equitation-bfc.com/cre-bfc



Préambule

Dans le but d'inciter les cavaliers licenciés dans la région Bourgogne Franche Comté à participer aux épreuves WESTERN organisées par les clubs du Comité Régional d'Équitation BFC, celui-ci propose le règlement suivant.

I. Conditions de participation

Le circuit régional est ouvert à tous les cavaliers et cavalières FFE du CRE de Bourgogne Franche Comté, titulaires d'une licence de compétition en cours de validité, correspondant au niveau d'épreuve dans laquelle ils s'engagent (voir règlement Western FFE).

II. Type d'épreuves

Les disciplines proposées :

performance: le Horsemanship et le Trail
ranch: le Ranch Trail et le Ranch Riding

Les catégories proposées :

1 catégorie club, regroupant toutes les catégories club de la FFE
1 catégorie amateur, regroupant toutes les catégories amateur de la FFE

III. Calendrier des concours

Le calendrier des concours comptant pour le Circuit Régional couvre la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 Août 2024 de l'année sportive en cours et il est constitué d'épreuves suivantes :

- 1^{er} Étape : 17/09 – Elevage de la Reverotte à LORAY (25) - 202325021
- 2^{ème} Étape : 08/10 – Les Cavalous à LOUVATANGE (39) – 202339043
- 3^{ème} Étape : 24/03 - Equitation Passion à CHEVREMONT (90) - 2487772
- 4^{ème} Étape : 4&5/05 - Equitation Passion (90) - **CHPT RÉGIONAL** - 2400810 & 202421005
- 5^{ème} Étape : 26/05 - Les Cavalous à LOUVATANGE (39) - 202439007 & 2498284
- 6^{ème} Étape : 16/06 - Elevage de la Reverotte à LORAY (25) - 202425004 & 2498179
- 7^{ème} Étape : 7/07 - Epona Ranch à OUGES (21) - 202421012 & 2497612
- **Étape FINALE** : GAEC de l'Espoir à CHAUSSENANS (39) - 202439006 & 2498356



IV. Classements individuels sur chaque concours et attribution des points

Le CRE BFC se chargera de mettre à jour les classements du circuit régional après validation des résultats sur le site fédéral.

Sur chaque épreuve du concours un cavalier est noté (cf feuilles de scores).

Si un cavalier a plusieurs chevaux dans une même épreuve, seul son meilleur résultat sera pris en compte.

Le résultat est attribué à un cavalier, quel que soit le cheval présenté au cours de l'épreuve.

Un cavalier ne peut courir le circuit que dans une des deux catégories proposées (club ou amateur).

Dans le cas où un cavalier participerait dans deux catégories FFE différentes (avec un même cheval, ou avec deux chevaux différents) le résultat le plus élevé sera pris en compte.

Les points attribués se feront en fonction du nombre de cavaliers par catégorie. Le maximum de points étant 10 et le minimum 1, tous les cavaliers participants ayant au moins 1 point (sauf élimination).

Un cavalier doit avoir participé à un **minimum de 3 concours** pour prétendre au classement final.

Le championnat régional Equitation Passion se verra attribuer un nombre de points double.

V. Classement Général des cavaliers

Le vainqueur de chaque circuit régional sera le cavalier qui aura obtenu le plus de points cumulés sur toutes les étapes.

En cas d'ex-æquo, le cavalier ayant participé au plus grand nombre de concours se verra classé devant.

VI. Les cas non prévus au règlement

Les cas non prévus au règlement seront réglés par la commission Western BFC.

VII. Remise des prix

Chaque organisateur s'occupe personnellement des lots de son concours.

Une aide du CRE BFC s'élèvera à 150€/concours étape VALIDÉE par le CRE BFC. Un organisateur ne pourra prétendre à cette aide qu'une seule fois sur un seul et même circuit. L'aide est cependant cumulable si l'organisateur se retrouve organisateur d'une étape sur deux circuits de deux disciplines différentes.

Le meilleur cavalier du circuit régional sera récompensé dans chacune des catégories (Club et Amateur).

Chaque vainqueur se verra offrir la totalité de ses engagements pour les concours du circuit de la saison, dans la discipline récompensée.

VIII. Droit à l'image

Les cavaliers participant au **Circuit Régional CRE BFC** sont susceptibles d'être pris en photos.

En s'engageant sur ces épreuves, le cavalier autorise le Comité Régional d'Équitation à diffuser ses photos sur le site internet ou tout autre document édité pour la promotion du **Circuit Régional CRE BFC**.

